



Annuler une caution solidaire

Par **DAVIDPEL**, le **29/05/2009** à **17:58**

Bonjour, MON COLEGUE ET MOI MEME NOUS SOMMES PORTE CAUTION SOLIDAIRE POUR UN EMPRUNT POUR NOTRE SOCIETE,lors de l acte mon colegue avait un rendez vous ne pouvez se presente je suis donc partie avec un autre associe qui a dut rediger l acte en se faisant passe pour lui. aujourd hui nous avons depose le bilan a cause de la crise et la banque nous demande de rembourser la somme totale que pouons nous faire pour annuler la caution ou trouver une faille pour faire valoire la nulite

merci d avance de votre aide

Par **Solaris**, le **02/06/2009** à **21:33**

Bonjour,

Le présent forum est destiné à aider les personnes qui en ont besoin et non à permettre aux gens d'échapper à leurs responsabilités.

Dans la mesure où la banque n'a pas à vérifier l'identité, votre collègue encourt simplement des poursuites au tribunal correctionnel par usurpation d'identité: donc en plus du paiement du prêt, il faudra régler une forte amende voir plus....